

Reventin-Vaugris – Vienne

Deux centrales photovoltaïques vont voir le jour

D'une superficie de 4 500 m² chacune, elles seront portées par la SAS Vienne Condrieu Énergies Renouvelables, créée par l'Agglo en juin dernier.

C.Le.



Une des deux centrales sera installée sur le site de l'aérodrome de Reventin-Vaugris. Photo archives Le DL/J-L.C.

Lors du conseil communautaire ce mardi 16 décembre, les élus de Vienne Condrieu Agglomération ont validé deux projets de création de centrales photovoltaïques.

La première sera aménagée sur le site de l'aérodrome de Reventin-Vaugris. L'Agglo est propriétaire d'un terrain de 10 000 m² qu'elle veut valoriser. Les élus communautaires ont donc voté la création d'un "bail emphytéotique administratif" qui permettra à la SAS Vienne Condrieu Énergies Renouvelables (VCENR) de construire et exploiter la centrale, d'une surface de 4 500 m². Cette société a été fondée par l'Agglo en juin dernier afin de développer des sites d'énergie renouvelable.

« L'énergie produite alimentera une boucle locale »

Le conseil a validé un deuxième bail emphytéotique, cette fois pour un terrain situé à cheval sur la commune de Reventin-Vaugris, au lieu-dit "La Poipe", et sur la commune de Vienne, au lieu-dit "Malacombe".

Il s'agit en fait du tènement où se trouvait l'ancienne installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

Là aussi, l'Agglo, via la SAS VCENR, veut créer une centrale photovoltaïque de 4 500 m². L'emprise foncière de ce site est d'environ 20 000 m² mais la surface exploitables pour la mise en place des panneaux est réduite en raison de la présence d'un réseau de captage du biogaz.

Ces deux projets visent à « augmenter la production d'origine renouvelable sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, ce qui contribuera à l'objectif Tepos (Territoire à énergie positive) », a expliqué Claudine Perrot-Berton, première vice-présidente de l'intercommunalité.

L'objectif est également de « réduire la facture énergétique des équipements collectifs gérés par l'agglo : l'énergie produite par les projets alimentera une boucle locale avec des consommations déjà identifiées (station d'épuration, pompage d'eau potable, bâtiments intercommunaux, équipements sportifs...). »